

L'an deux mil quatorze, le vingt-six du mois de juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mme Chantal GERENTES, Mmes Catherine GUEZO, Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mmes Sandra LHOSTE, Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mme Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absent : Mr Christophe GIRAUD

Mr Alain GALLAND a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation du dernier compte rendu : Monsieur le Maire propose d'approuver le compte rendu de la dernière séance. Mr PANNEFIEU informe le Conseil qu'il y a eu une erreur sur le vote concernant la création de la régie 'Borne aire de camping-cars' : il s'agissait d'abstentions et non de votes contre. Le compte rendu de la séance du 5 juin 2014 est approuvé avec ces modifications à l'unanimité.

Compte rendu des réunions :

- **Commission emploi le 7 juin à 10 heures** : Mr le Maire précise qu'il s'agissait de l'embauche des saisonniers du service technique
- **Festival 'Chèvres qui peut' le samedi 7 juin**

Réunions pour la mise en place des rythmes scolaires les 10 et 12 juin : Mme Laure JOURDAN rappelle qu'à la rentrée 2014, les élèves des écoles maternelle et élémentaire publiques du Monastier bénéficieront des nouveaux horaires à l'école. Cette nouvelle organisation du temps scolaire vise surtout à favoriser les apprentissages fondamentaux le matin, au moment où les élèves sont les plus attentifs, et à alléger les journées des écoliers. La municipalité a vu dans cette réforme une opportunité de valoriser les richesses humaines et territoriales, de proposer aux enfants d'autres façons d'apprendre et de faire de ses écoles des pôles d'innovation en matière éducative. En lien étroit avec l'Espace Culturel Européen, elle a donc dégagé un budget conséquent afin de mettre en place un véritable projet pédagogique. Elle fait ensuite un bilan des deux réunions proposées aux parents d'élèves qui ont permis de présenter le programme hebdomadaire des interventions pour le projet pédagogique mis en place. Dès la rentrée 2014, les élèves auront 24 heures de cours hebdomadaires auxquelles s'ajoutera le lundi de 15h30 à 16h30 une heure d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) assurée par les enseignantes. Pendant cette heure, ces dernières pourront apporter une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, accompagner leur travail personnel ou organiser une activité prévue par le projet d'école. Les autres jours de la semaine au même moment, différents ateliers seront proposés aux élèves volontaires (groupes à effectif réduit – rotation toutes les 6 à 12 semaines en fonction des activités) :

- par les animateurs de l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) en Maternelle
- par des associations et des professionnels en Elémentaire.

Grâce à un projet pédagogique innovant validé par l'équipe éducative, grâce aussi à l'engagement de nombreux partenaires, les élèves pourront donc apprendre autrement et découvrir de nouvelles pratiques.

- **Réunion syndicat d'électrification** : Mr LAC précise que le président a été élu lors de cette réunion : il s'agit de Mr Jean PRORIOL. Ce syndicat est divisé en secteurs communaux d'énergie : le nôtre comporte 12 communes adhérentes.
- **Réunion pour la mise en place du planning du gymnase** : Mr MIALON fait le bilan des réunions des 13 et 17 juin qui concernaient les associations et les écoles. Le planning n'est cependant toujours pas définitif car certaines associations disposant d'un créneau horaire ne se sont pas présentées à la réunion
- **Réunion de bilan Petite enfance** : Mme MERCIER présente les divers points abordés au cours de cette réunion. Elle indique que le nombre de naissances sur notre Commune reste stable et que les six assistantes maternelles qui exercent actuellement participent au Relais Assistantes Maternelles toutes les semaines. Un départ en retraite est prévu pour l'année prochaine. Concernant le Centre de Loisirs, une

légère baisse de fréquentation est à noter, baisse aussi constatée sur l'ensemble des sites du département. Il y a néanmoins une augmentation de la fréquentation pour les moins de 6 ans et un secteur « Ados » a été mis en place récemment.

- **Assemblée générale de l'ADMR** : cette association est gérée par 4 bénévoles. Elle compte 20 employés, dont 3 auxiliaires de vie
- **Rallye Haute Vallée de la Loire** : cette manifestation s'est très bien déroulée grâce à une très bonne organisation.

Droits de préemption :

Mr le Maire présente les droits de préemptions pour les ventes suivantes :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie section AB numéro 249 (Place du Vallat)

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente présentée.

Décisions modificatives :

Mr le Maire présente la décision modificative à adopter pour le budget commune :

- Compte 2138-30 : - 15 000 €
- Compte 2138-35 : + 15 000 €

Mr ROCHE précise qu'il s'agit d'un virement de crédit de l'opération Eglise à l'opération Aire de camping-cars car la facture des travaux est plus élevée que le devis initial en raison de l'ajout d'une borne automatique qui était en option.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative présentée.

Délibérations diverses :

Transfert de la compétence Habitat à la communauté des communes : Mr le Maire précise qu'il y a lieu de délibérer pour permettre le transfert de la compétence Habitat à la Communauté de Communes afin de pouvoir mettre en place une opération OPAH qui permettra aux habitants de notre commune et de l'ensemble du territoire d'obtenir des aides pour l'amélioration de leur logement. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le transfert de la compétence Habitat à la Communauté de Communes Mézenc Loire Sauvage.

Mr le Maire précise qu'il s'agit d'une opération importante qui sera précédée d'un diagnostic préalable.

Composition de la commission communication : Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier transmis par la Préfecture de Haute Loire concernant la composition de la commission communale Communication. Les services de l'Etat émettent en effet des réserves car ils constatent que les membres de l'opposition ne sont pas représentés. Mr le Maire rappelle que la liste de Mr NICOLAS n'avait pas souhaité être représentée dans cette commission. Mr NICOLAS confirme la position des membres de sa liste. Après délibération, le Conseil décide donc à l'unanimité de ne pas modifier la composition de cette commission et d'exposer clairement aux services préfectoraux la position de la liste de Mr NICOLAS.

Composition de la commission communale des impôts directs : De la même façon, Mr le Maire indique que le Centre des Finances Publiques souhaite la suppression de deux des noms présentés pour la composition de la commission communale des impôts directs de la commune. Il s'agit des deux commissaires extérieurs à la commune qui doivent cependant être inscrits au rôle des impôts de la commune. Le Conseil décide donc de proposer deux nouveaux candidats.

Prescriptions pour les constructions de maisons individuelles au lotissement Paul Séjourné : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'ensemble des dispositions du PLU ou du permis de lotir applicable au lotissement Paul Séjourné ont été synthétisées dans un document dont les membres du Conseil ont pu prendre connaissance. Il leur demande donc de se positionner sur ce point. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité l'ensemble de ces prescriptions applicables aux constructeurs concernés. Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un

règlement de lotissement mais que ce document sera remis à chaque demandeur de permis de construire sur les parcelles du lotissement Paul Séjourné.

Vente d'une partie du dernier étage du Pôle Laurent Eynac à l'OPAC de Haute-Loire : Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'une partie du dernier étage du Pôle Eynac doit être revendue à l'OPAC pour la création de logements. Il indique qu'un découpage en volumes a déjà été approuvé et qu'il est à présent nécessaire de délibérer pour permettre la finalisation de cette vente. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la vente d'une partie du dernier étage du Pôle Laurent Eynac à l'OPAC de Haute-Loire tel que présenté dans la division en volumes, au prix de 60 000 Euros.

Mr GALLAND fait un point rapide sur les travaux en cours. Il indique que le désamiantage n'est toujours pas achevé. Le couvreur a pour sa part terminé la réfection de la toiture et l'étanchéité est en cours de réalisation.

Construction d'un mur au parking de la rue Saint Pierre : Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de la construction d'un mur sur le pourtour du parking récemment aménagé Rue Saint Pierre, ceci pour des raisons de sécurité. Il présente les devis reçus pour ces travaux. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise CRESPE pour un montant de 8820 Euros HT.

Restauration du four à pains de Meyzoux : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux de restauration du four de Meyzoux ne sont pas achevés et présente les devis reçus pour ces travaux. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise 'l'atelier d'une rive à l'autre' pour un montant de 12525 Euros HT. Mr le Maire précise toutefois que ces travaux ne pourront être réalisés qu'au début de l'année 2015.

Adhésion à l'association Fin Gras du Mézenc : Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du bulletin d'adhésion à l'association Fin Gras du Mézenc. Après délibération, le Conseil approuve avec un vote contre et deux abstentions le renouvellement de l'adhésion de la commune à l'association Fin Gras du Mézenc pour un montant de 250 Euros.

Délégation aux Conseillers municipaux : Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier de la préfecture de Haute Loire qui demande une modification des arrêtés des délégations consenties à deux Conseillers municipaux, ceci car ces arrêtés ne sont pas assez précis. Mr le Maire précise donc que les arrêtés seront revus en conséquence.

Analyses 24 heures sur la station d'épuration : Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une analyse doit être réalisée deux fois chaque année pendant 24 heures afin de contrôler la qualité des eaux à l'entrée et à la sortie de la station d'épuration, ainsi que le fonctionnement de l'installation. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité la proposition du Conseil Général de Haute Loire pour la réalisation de ces analyses pour un montant de 1800 Euros et autorise Mr le Maire à signer la convention y relative. Il précise que pour des raisons économiques et techniques, ces deux analyses peuvent être regroupées sur deux jours consécutifs.

Augmentation du fonds de caisse de la régie piscine : Monsieur le Maire précise que pour des raisons pratiques, il serait souhaitable d'augmenter le fonds de caisse de la régie piscine. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité d'augmenter le fond de caisse de la piscine à 80 Euros.

Questions diverses :

- **Proposition d'achat d'une maison Rue Via Croze :** Avant de faire une proposition d'achat, Mr le Maire propose de s'assurer auprès de plusieurs entreprises que la démolition de cette maison est réalisable et d'estimer le coût de cette opération. En fonction des réponses obtenues, une proposition sera faite aux vendeurs.
- **Courrier pour la cessation des activités des entreprises :** Monsieur le Maire présente au Conseil un courrier émanant de la Préfecture indiquant que les Communes sont désormais chargées de gérer la cessation d'activités des entreprises sur le plan administratif.

- **Visites ECE** : Mme DARNE fait part au Conseil d'un projet de visites mises en place par l'Espace Culturel Européen. Ces visites seront gratuites pour les habitants de la commune.
- **Modification des horaires de l'office de Tourisme** : Mr le Maire rappelle que les horaires de l'Office de Tourisme ont été modifiés à la demande de son président. Après discussion, il avait été décidé de réduire le nombre de plages de permanences communes au personnel de l'office de tourisme et au personnel de la commune afin de réaliser des économies de moyens pour les deux structures et de permettre une répartition équitable des permanences des week-ends. Le président demande à présent s'il est possible de supprimer une journée supplémentaire tous les quinze jours afin de doubler le personnel d'accueil sur le site des Estables. Le Conseil n'est pas favorable à cette nouvelle modification, notamment parce que cette journée bimensuelle constitue le seul moment pendant lequel l'agent communal et le personnel de l'Office peuvent échanger des informations et faire le point.
- **Fête de Stevenson** : Mr le Maire informe le Conseil de l'annulation de l'édition 2014 la fête Stevenson prévue début juillet. Une nouvelle édition sera programmée en 2015.
- **Insertion Eveil de la Haute Loire** : Mr le Maire informe le Conseil que quatre pages de l'Eveil de la Haute Loire du 2 août seront consacrées à la commune.
- **Devenir de la carrière Chambon** : Mr le Maire informe le Conseil que Mr Chambon renouvelle sa proposition de cession des terrains occupés par sa carrière située à proximité du viaduc. Il rappelle que le Conseil avait précédemment refusé cette offre pour des raisons liées à la sécurisation du site. Une rencontre aura lieu dans les jours à venir avec le propriétaire du site et Mr le Maire fera part au Conseil des renseignements transmis par ce dernier lors de la prochaine session.
- Passage sur TFI : Mr le Maire informe qu'une émission présentant le chemin de Stevenson et comprenant des images de la commune sera diffusée sur TF1 les 13-14-15-16 juillet 2014.
- Demande de motion de l'Association des Maires de France : Mr le Maire présente le courrier de demande de motion de l'association des Maires de France visant à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat. Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité de prendre cette motion.
- Demande d'ouverture d'une porte de garage : Mr le Maire rappelle au Conseil la demande présentée lors de la précédente séance concernant l'ouverture d'une porte de garage pour une maison située Rue Langlade. Il précise que Mr VEY a suggéré de transférer les places de stationnement situées du côté de cette maison de l'autre côté de la rue, ce qui permettrait de pouvoir ouvrir cette porte de garage sans supprimer de stationnement. Le Conseil décide donc de procéder à un essai sur le terrain pour vérifier si un tel changement est envisageable et si cela ne gêne pas les autobus scolaires. En fonction du résultat de cet essai, une décision sera prise lors du prochain Conseil.
- Vogue annuelle : Mr MIALON indique que 2 réunions ont eu lieu pour l'organisation de la fête de septembre et que plusieurs idées d'animation ont été avancées : principe d'une kermesse avec des jeux anciens ; pique-nique dans la rue centrale ; démonstration de cerf-volant ; défilé de voitures anciennes.... Le programme définitif de la fête votive sera défini lors d'une prochaine réunion.
- Fonctionnement du SICTOM du Haut Val de Loire : Mr le Maire présente ensuite les données qu'il a pu recueillir auprès du SICTOM du Haut Val de Loire au sujet de son fonctionnement et de la collecte des déchets.
- **Dates diverses** :
 - Inauguration de l'EHPAD Les Terrasses de la Gazeille le 27 juin à 11 heures
 - Réunion CCAS le 28 juin à 10 heures
 - Réunion piscine le 28 juin à 10 heures
 - Tournoi de football le 28 juin
 - Fête de la musique le 28 juin
 - Marché de producteurs à partir du 3 juillet
 - Festival Interfolk le jeudi 23 juillet
 - Course de côte le 27 juillet

- Festival des Cuivres du 8 au 14 août
- Vogue annuelle le 7 septembre

Prochain Conseil le jeudi 28 août à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.